



Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine

RAPPORT DU MAIRE sur la situation financière de la municipalité

« Tempus fugit » ou « le temps file ». En effet, déjà une année d'écoulée dans ce nouveau mandat. Encore une fois, merci beaucoup pour la collaboration et le soutien que vous nous avez procurés dans la gestion de vos biens et services tout au cours de l'année. Un merci tout particulier aux bénévoles qui, en œuvrant au sein d'organismes de tous genres, ont contribué au développement de notre communauté ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.

Aussi, l'une des tâches qu'il m'incombe de faire de par ma fonction et dont je désire m'acquitter avec gré est de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité selon les dispositions de l'article 955 du code municipal.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2013

Nos états financiers pour l'année 2013 ont été vérifiés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, s.e.n.c.r.l. En utilisant les données financières municipales seulement, ils présentent des revenus totalisant 2 787 784 \$, des dépenses de fonctionnement, de financement et d'affectations totalisant 2 624 062 \$, pour un surplus de l'exercice de 163 722 \$.

Au 31 décembre 2013, nous disposons d'un surplus accumulé non consolidé de 1 213 775 \$ dont 785 581 \$ est affecté. Le surplus affecté se détaille comme suit :

- 71 397 \$ - affectation au budget
- 17 647 \$ - rénovation cadastrale, renumérotation
- 10 000 \$ - réfection de trottoirs
- 25 000 \$ - projet habitation Coleraine
- 7 000 \$ - évaluation des bâtiments municipaux
- 11 500 \$ - Équipement de réduction de calcaire
- 250 000 \$ - fonds de roulement disponible
- 12 783 \$ - projet Prolac
- 954 \$ - parc St-Joseph – subvention Hydro-Québec
- 367 800 \$ - placement du produit de la vente de terrains au MDDELCC (3 Monts)
- 11 500 \$ - autres

Notre bilan au 31 décembre 2013 montre des actifs ayant une valeur nette de 9 626 968 \$. Notre endettement total est de 2 518 485 \$.

Le rapport de nos vérificateurs externes, Raymond, Chabot, Grant, Thornton, indique que « les états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. »

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les émoluments des élus municipaux sont régis par un règlement adopté en vertu de la « *Loi sur le traitement des élus municipaux* ». En vertu de l'article 11 de la loi, le maire d'une municipalité dont le règlement est en vigueur doit inclure dans son rapport annuel sur la situation financière de la municipalité une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. Le maire distingue, le cas échéant, la rémunération de base et toute rémunération additionnelle et indique pour quel poste particulier est versée chaque rémunération additionnelle. Voici donc le détail de cette rémunération et de l'allocation de dépenses pour l'année 2014 :

Du 1^{er} janvier 2014 au 30 avril 2014 :

	<u>Rémunération de base</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Maire :	742.43 \$ / mois	371.22 \$ / mois
Conseillers(ères) :	247.49 \$ / mois	123.76 \$ / mois

Du 1^{er} mai 2014 au 31 décembre 2014

Rémunération de base :

	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Maire :	1 000.00 \$ / mois	500.00 \$ / mois
Conseillers(ères) :	333.33 \$ / mois	166.67 \$ / mois

Rémunération additionnelle :

(Comité de travail (excluant le comité préparatoire mensuel) , séance extraordinaire et séance d'information ou de consultation)

	<u>Rémunération</u>	<u>Allocation de dépenses</u>
Maire :	100.00 \$ / séance	50.00 \$ / séance
Conseillers(ères) :	50.00 \$ / séance	25.00 \$ / séance

RÉALISATIONS ET RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2014

L'année 2014 qui s'achève s'inscrit dans la continuité en ce qui a trait au parachèvement et à la réalisation de travaux d'importance. En effet, l'on a qu'à penser à la finalisation des travaux de réfection du chemin du 10^e-Rang qui, abstraction faite des délais de réalisation pour lesquels on vous demande un peu de compassion, semblent donner de bons résultats – à la réalisation de la 2^e phase des travaux de la rue Rousseau et d'une portion de l'avenue Saint-Patrick – à d'importants travaux sur le chemin d'accès au Lac Caribou, dans le chemin du 5^e-Rang et la route des Pères pour ne mentionner que les plus importants. Quant aux bâtiments et autres installations ils ont fait l'objet d'un entretien adéquat et des réparations ou améliorations ont été effectuées pour répondre aux besoins. Il faudrait, bien sûr, souligner l'entrée en service d'Habitation Coleraine (10 logements) qui permet à des personnes âgées en légère perte d'autonomie de demeurer dans leur milieu. Cordial merci au comité de bénévoles impliqués tout au long de ce projet.

Nous sommes également à compléter l'analyse des opérations budgétaires pour l'année 2014 et, actuellement, nous prévoyons être en mesure de respecter le budget adopté de 2 806 486 \$.

ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2015

À ce stade-ci, il est un peu tôt pour confirmer la réalisation de travaux d'envergure pour la prochaine année quoique nous en avons encore plusieurs sur la planche à dessin dont certains sont à un stade avancé. Les travaux à réaliser seront confirmés lors du dépôt du budget le mois prochain. De façon générale, nous pouvons vous assurer que, dans l'ensemble de nos actions, nous mettrons l'emphase sur la protection de l'environnement, l'économie d'énergie, la qualité de vie et la sécurité des gens.

Aussi, avant de terminer, tel que requis aux alinéas 3, 4 et 5 de l'article 955 du code municipal, nous vous énumérons la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ de novembre 2013 à octobre 2014 :

<u>Nom du contractant</u>	<u>Montant de la contrepartie</u>	<u>Objet du contrat</u>
Aquatech	39 834.50 \$	services professionnels pour l'eau potable et eaux usées
Aubert & Morency	60 766.36 \$	achat de la maison du 86 St-Patrick
B. Laflamme asphalte inc.	110 665.31 \$	balayage et rapiéçage d'asphalte
C.F. Garon	282 677.33 \$	déneigement et camionnage
Constructions de l'Amiante	105 595.69 \$	travaux rue Rousseau et St-Patrick
Excavation Gagnon & frères inc.	565 577.26 \$	réfection chemin 10 ^e -Rang
SNC-Lavalin	32 070.28 \$	serv. prof. plusieurs projets
Hébergement Coleraine	25 000.00 \$	contribution au projet
Pétrolière impériale Esso	39 886.28 \$	essence
Sani-Thetford 2000	33 888.93 \$	vidange des fosses septiques
Sintra	286 798.08 \$	ponceaux chemin Barrage
T.O.R.A. inc.	160 726.80 \$	contrat de cueillette des ordures et autres services

CONCLUSION

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code municipal.

Donné à Saint-Joseph-de-Coleraine, ce troisième (3^e) jour de novembre 2014.

Gilles Gosselin, maire